AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°11
7 Mai 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel · MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 · 84008 AVIGNON CEDEX · TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEIL E 9680 74 V

VIGNE

MILDIOU - Les premières taches viennent d'être découvertes en Camargue dans les vignes conduites à la submersion .Pour éviter tout repiquage à l'occasion des prochaines sorties de taches (vers le 12 Mai, puis vers le 18 Mai), il conviendrait, en Camargue, de commencer la protection .

Dans les autres régions il est encore trop tôt pour intervenir .

Par ailleurs, des contaminations ont pu avoir lieu en Corse lors des pluies du 30 Avril et 1er Mai, avec sortie de taches possible vers le 12 Mai et dans le Var lors des pluies du 4 Mai, avec sortie de taches vers le 16 Mai .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les vols ont commencé dans quelques secteurs : Corse, Var, Vaucluse .Des oeufs ont été déposés dans les zones les plus précoces de Châteauneuf-du-Pape

Nous rappelons qu'en première génération on peut intervenir seulement en traitement curatif quand le seuil de 200 glomérules (boutons floraux coupés réunis en amas par une toile) pour 100 grappes est atteint .Nous signalerons en temps utile l'apparition, pour chaque région, de ces glomérules .

Toutefois, là où les attaques sont habituellement importantes on peut intervenir en préventif au moment des premières éclosions .

Pour les zones les plus précoces et les plus attaquées de Châteauneuf-du-Pape le traitement préventif pourra avoir lieu vers le 13-15 Mai .

PYRALE - Les premières sorties de larves sont signalées dans le Vaucluse .On interviendra dans les situations où des dégâts ont été observés en 1979 (voir notre Bulletin du 16 Avril 1980) .

SPECIAL CORSE

Les attaques de BOTRYTIS sur feuilles sont parfois importantes .

L'OIDIUM progresse : renouveler les traitements .

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Les premières contaminations importantes ont pu se produire lors des pluies du 15 au 18 Avril et de ces derniers jours .

Actuellement, des taches sont surtout visibles dans les vergers peu ou pas traités . Elles sont très rares dans les autres vergers .

Toutefois, des taches plus nombreuses pourront apparaître à partir du 10 Mai, puis à nouveau à la fin du mois, suite aux deux dernières contaminations signalées ci-dessus .

En conséquence, un renouvellement de la protection devra être effectué avant la prochaine pluie dans tous les vergers où la couverture n'est plus assurée .Et la recherche des taches se poursuivre activement pour connaître les risques de contaminations secondaires .

Il est rappelé qu'à une température de 13°C, il suffit de 11 heures d'humectation pour provoquer le début d'une contamination .

../..

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" · Directeur-Gérant P. Journet · CPPAP N° 478 AD

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - Les premières captures ont été réalisées à Montfavet, Cavaillon, Le Thor, St-Andiol, Tarascon, Miramas et Six-Fours .Les premières pontes pourront donc être déposées dès que les températures crépusculaires seront favorables (15°C plusieurs jours consécutifs à 20 heures) .

En conséquence, si l'on utilise le diflubenzuron (Dimilin) agissant principalement sur les oeufs fraîchement déposés, le premier traitement sera effectué dès réception dans les secteurs où les conditions de température favorables aux pontes ont été observées .

Si l'on utilise un insecticide classique (larvicide), cette intervention aura lieu dans ces mêmes régions à partir du 20 Mai .

Ces dates d'intervention sont données pour les secteurs précoces et les vergers très infestés .Elles pourront être retardées de quelques jours en fonction des températures réellement observées et des dégâts constatés l'année précédente dans le verger à protéger .

Matières actives utilisables contre le Carpocapse des pommes et des poires (en grammes par hectolitre) - voir liste ci-jointe .

PSYLLE DU POIRIER - Des pontes parfois abondantes sont déposées sur les feuilles de l'extrémité des rameaux surtout depuis la fin Avril .

Dans les vergers régulièrement infestés, une intervention sera nécessaire à partir du 15 Mai, si des larves sont observées sur plus de 20 % des pousses .

On utilisera de préférence une pyréthrine de synthèse : décaméthrine (Décis), fenvalérate (Sumicidin) ou perméthrine (Ambush, Perthrine), efficaces également contre les Pucerons et le Carpocapse (voir liste ci-jointe) .

Une deuxième application sera éventuellement effectuée une dizaine de jours plus tard, si des larves sont encore présentes .On utilisera alors l'amitraze (Maïtac, Tudy) également valable contre les acariens .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Dans les situations précoces et moyennes et si le réchauffement se maintient, il conviendra de traiter à partir du 15 Mai les pépinières et les jeunes arbres en formation .

On préfèrera pour cette intervention un produit à action ovicide et larvicide tel le fénitrothion (nombreuses spécialités) 50 g de M.A./hl, le méthidathion (Ultracide) 40 g de M.A./hl ou le mévinphos (nombreuses spécialités) 50 g de M.A./hl .

MONILIA DU CERISIER - En cas de pluies ou de forte humidité à partir de la fin du grossissement des fruits, il est conseillé d'intervenir de préférence avec une matière active sous forme d'émulsion telle que folpel (Phaltane 500 L), thiophanate méthyl (Pelt 44) ou triforine (Saprol), cette formulation risquant moins de tacher les fruits proches de la récolte .

MOUCHE DE LA CERISE - Les premières captures ont commencé à partir du 5 Mai dans les zones les plus précoces .

En conséquence, on commencera la protection des cerises par un premier traitement à réaliser à partir des :

-20-21 Mai sur le littoral varois, la basse vallée du Gapeau et la région de Solliès-Pont .
-23-24 Mai en zone I (précoce) .
-26-27 Mai en zone II (moyenne) .
-En zone la plus tardive : attendre un avis ultérieur .

Voir liste des matières actives valables contre la Mouche de la cerise sur la feuille ci-jointe.

TEIGNE et PSYLLE DE L'OLIVIER - Dans les oliveraies où les chenilles de la Teigne occasionnent de sérieux dégâts, un traitement est à prévoir dès l'ouverture des premières fleurs (stade F) .

On pourra utiliser un des insecticides suivants :
- bacillus thuringiensis (Bactospéine, Dilpel) dose suivant spécialité .
- carbaryl (Kumital, Prosévor, Sevin) 125 g de M.A./hl et poudrage .
- diméthoate (nombreuses spécialités) 50 g de M.A./hl .

Si la présence du CYCLOCONIUM ou de la FUMAGINE est observée, on ajoutera un fongicide cuprique à la dose de 250 g de cuivre par hectolitre .

CARPOCAPSE DES PRUNES - Des captures sont réalisées (Vaucluse, Ardèche et Bouches-du-Rhône), un traitement est à prévoir à partir du 20 Mai dans les secteurs précoces et les vergers de variétés tardives généralement très infestés et surtout si leur récolte s'annonce faible .On emploiera de préférence la phosalone (Azofène, Zolone) à 60 g de M.A./hl si les acariens sont à craindre .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

DORYPHORE - Traiter les larves encore jeunes avec un des nombreux produits homologués à cet effet .

G. TOUZAA

MATIERES ACTIVES ENTRANT DANS LA COMPOSITION DE SPECIALITES PHYTOPHARMACEUTIQUES HOMOLOGUEES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1er JANVIER 1980 UTILISABLES POUR LES PRODUCTIONS VEGETALES

I - ARBRES FRUITIERS

HERBICIDES (g/ha)

A - Arbres fruitiers à pépins

aminotriazole : 5000 (poirier,pommier traitement dirigé)
atrazine : 3000 (pommier)
carbetamide : 3000 (poirier,pommier)
2,4-D Sel d'amine : 1000
dalapon : 8000 (poirier,pommier)
dinosèbe sel d'ammonium : 2750 (poirier, pommier)
dinosèbe sel d'amine : 2750 (poirier, pommier)
diuron : 2500 (poirier, pommier)
DNOC (sel de sodium et d'ammonium) :5000 (poirier,pommier)
oxadiazon : 2000
simazine : 3000 (pommier)
simazine : 2000 (poirier)

Associations

aminotriazole + dalapon
aminotriazole + diuron
aminotriazole + simazine
atrazine + simazine (pommier)
diuron + huile
diuron + huile + simazine
diuron + linuron + terbacile

B - Arbres fruitiers à noyau

aminotriazole : 5000 (cerisier,pêcher, prunier,cultures installées)
bromacile : 1600 (pêcher)
carbetamide : 3000
chlortiamide : 8000(pêcher et olivier)
2,4-D sel d'amine : 1000
dinosèbe sel d'ammonium : 2750 (abricotier,pêcher,prunier)
dinosèbe sel d'amine : 2750 (abricotier, pêcher)
DNOC (sel de sodium et d'ammonium) :5000
oxadiazon : 2000

C - Arbustes fruitiers

- chlortiamide : 9000 (cassis)
- dichlobenil : 9000 (cassis)
- simazine : 2000 (cassis,framboisier, groseillier)

INSECTICIDES ET ACARICIDES

1) Pucerons des arbres fruitiers (g/hl)

acephate : 60
azinphos éthyl : 40
azinphos méthyl : 40 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
bromophos : 50
carbophénothion : 45 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
cypermethrine : 50 (vert du pommier, vert du pêcher et cendré du poirier)
décaméthrine : 0,75 (vert du pommier et cendré du poirier)
déçaméthrine : 1,25 (vert du pêcher)
dialiphos : 75 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
diazinon : 30 (vert du pommier et cendré du poirier)
diéthion : 100 (vert du pommier et cendré du poirier)
diméthoate : 30 (vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
dioxacarbe : 75 (vert du pêcher)
endosulfan : 60 (vert du pêcher)
ethiofencarbe : 50
fenitrothion : 50 (vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
fenthion : 75
fenvalerate : 5 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
formothion : 40
isolane : 10
lindane : 30 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
malathion : 75
methamidophos : 50
methidathion : 30
methomyl : 50 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
mévinphos : 50 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
naled : 100
nicotine : 150
oléoparathion : 20 + huile (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
omethoate : 60 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
oxydemeton méthyl : 25
parathion éthyl : 20 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
parathion méthyl : 30 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
phosalone : 60 (vert du pommier et cendré du poirier)
phosphamidon : 20 (vert du pêcher,vert du pommier et cendré du poirier)
pyrimicarbe : 37,5 (vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
prothoate : 30
thiometon : 25
vamidothion : 50

2) Puceron lanigère (g/hl)

azinphos méthyl : 40
pyrimicarbe : 37,5

3) Psylles (g/hl)

amitraze : 60
decamethrine : 1,75
fenvalerate : 10
monocrotophos : 30
permethrine : 8,75

4) Acariens des arbres fruitiers (g/hl)

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 (pommier)
carbophenothion : 45 (pommier)
dialiphos : 75 (pommier)
diazinon : 30 (pommier)
diethion : 100 (pommier)
malathion : 75
methidathion : 40
oléoparathion : 20 + huile (pommier)
parathion éthyl : 25 (pommier)
parathion méthyl : 30 (pommier)
phosalone : 60 (pommier)
prothoate : 30

esters phosphoriques systémiques

dimethoate : 30 (pommier)
formothion : 40
ométhoate : 60 (pommier)
oxydéméton méthyl : 25
vamidothion : 50

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates
chlorofenizon : 50 (pommier)
fénizon : 50
propargite : 60
tétradifon : 16 (pommier)
tétrasul : 40

composés halogénés

bromopropylate : 50

dérivés du benzène

dicofol : 50 (pommier)
binapacryl : 50

quinoxaline

chinométhionate : 12,5

divers

amitraze : 60
benzoximate : 40
chlorfénetol + chlorfensulfide : 37,5 + 37,5
cyhexatin : 30 (pommier)
dioxathion + fenizon : 25 + 50
fenbutatin oxyde : 50

5) Cheimatobie (g/hl)

azinphos méthyl : 40
bacillus thuringiensis (dose selon les spécialités)
oléoparathion : 20 + huile

6) Anthonome (g/hl)

lindane : 20

7) Carpocapse (g/hl)

azinphos éthyl et méthyl : 40
carbaryl : 75
décaméthrine : 0,75
dialiphos : 75
diazinon : 30
diéthion : 100
diflubenzuron : 10
diméthoate : 50
fenitrothion : 50
fenthion : 50
formothion : 50
malathion : 75
méthidathion : 30
oléoparathion : 20 + huile
parathion méthyl : 30
parathion éthyl : 25
permethrine : 4
phosalone : 60
phosmet : 50
phosphamidon : 40

8) Tordeuse orientale du pêcher (g/hl)

azinphos éthyl et méthyl : 40
carbaryl : 120
décaméthrine : 1,75
dichlorvos : 125
[illegible]
[illegible]
méthomyl : 62,5
mévinphos : 50
oléoparathion : 20 + huile
parathion éthyl et méthyl : 25
phosalone : 60

9) Mouche méditerranéenne des fruits (g/hl)

diméthoate : 30
fenthion : 50
formothion : 37,5
hydrolysats de protéines
malathion : 100
trichlorfon : 100

10) Mouche noire des figues (g/hl)

décaméthrine : 1,25

11) Mouche de la cerise (g/hl)

décaméthrine : 1,25
diméthoate : 30
fenthion : 50
formothion : 50
malathion : 100
oléoparathion : 20 + huile

12) Mouche de l'olive (g/hl)

décaméthrine : 1,25
diméthoate : 30
fenthion : 50
formothion : 40
hydrolysats de protéines
phosphamidon : 30

13) Teigne de l'olivier (g/hl)

diméthoate : 30

14) Cochenilles des agrumes

huile blanche de pétrole : 2,5 l/hl
méthidathion : 60 g/hl

15) Nématodes

dichloropropène : 550 kg/ha
dichloropropène + dichloropropane : 1000 l/ha de spécialité (avant plantation).

FONGICIDES

1) Tavelures (g/hl)

bénomyl : 30
captafol : 100
captane : 150
carbatène : 200
carbendazime : 30
cuivre de l'hydroxyde : 250 de cuivre métal
cuivre de l'oxychlorure : 250 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 250 de cuivre métal
cuivre du sulfate : 250 de cuivre métal
dithianon : 50
doguadine : 70
folpel : 100

FONGICIDES

1) Tavelures (g/hl)

mancozèbe : 160
manèbe : 160
méthylthiophanate : 70
oxyquinoléate de cuivre : 80
propinèbe : 200
soufre micronisé : 600 du S (max.)
thirame : 200
tolyfluanide : 75
zinèbe : 200
zirame : 180

Associations :

De nombreuses spécialités contiennent en association :
- soit du cuivre et un ou plusieurs fongicides organiques de synthèse
- soit plusieurs fongicides organiques de synthèse

2) Oïdium des arbres fruitiers (g/hl)

bénomyl : 30 (pommier)
binapacryl : 50
bupirimate : 15 (pommier)
chinométhionate : 7,5
dinocap : 25 (abricotier,pêcher,pommier)
ditalimphos : 40 (pommier)
méthylthiophanate : 70
pyrazophos : 30
soufre micronisé : 600 de S max (abricotier, pêcher,pommier)
soufre trituré, ventilé sublimé : en poudrage
triforine : 33,3
triadiméfon : 5 (pommier)

Associations :

captane + ditalimphos
nitrotal isopropyl + soufre mouillable (pommier)
tolyfluanide + triadiméfon (pommier)

3) Cloque du pêcher (g/hl)

capatafol : 120
captane : 250
cuivre de l'oxychlorure : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 500 de cuivre métal
cuivre de sulfate : 500 de cuivre métal
ferbame : 175
thirame : 175
zirame : 175

4) Moniliose du pêcher (g/hl)

bénomyl : 30
iprodione : 75
triforine : 35

5) Maladies de conservation (g/hl)

- bénomyl : 50 (pommes,poires et agrumes)
- thiabendazole) 280 en trempage
  .pommes et poires) 90 en pulvérisation

6) Chancre européen du pommier (badigeonnage des plaies)

cuivre de l'oxyde cuivreux
oxyde de mercure
oxyquinoléate de cuivre

DIVERS

1) Traitement d'hiver (g/hl) (cochenilles et stades hivernants de ravageurs)

colorants nitrés (DNOC) : 600
dinoterbe (sel d'ammonium) : 600
huile d'anthracène : 5 l
huile de pétrole + huile d'anthracène : 1,5 l + 5 l
huile blanche de pétrole : 2,5 l
huiles jaunes :
  DNOC + huile d'anthracène : 2 à 3 l de spécialité
  DNOC + huile d'anthracène + huile de pétrole 2 à 3 l de spécialité
  DNOC + huile de pétrole : 2 à 3 l de spécialité
  DNOC sel d'ammonium : 600
oléodiazinon : 130 g + 2 l d'huile
oléomalathion : 300 g + 2 l d'huile
oléoparathion : 45 g + 1 litre d'huile
oléoparathion + lindane : 45 g + 60 g + 0,75 l d'huile
phénol : 4 l de spécialité

Remarques :

sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié .

2) Destruction des mousses, lichens, algues

DNOC + huile d'anthracène
DNOC + huile blanche de pétrole .

II - VIGNE

HERBICIDES (g/ha)

aminotriazole : 5000
carbetamide : 3000
chlortiamide : 7500
dalapon : 8000
dichlobénil : 7500
dinosèbe sel d'ammonium : 2750
dinosèbe sel d'amine : 2750
diuron : 2500
glyphosate : 4300
monuron : 3000
oxadiazon : 2000
simazine : 3000

Associations :

aminotriazole + dalapon
aminotriazole + simazine
aminotriazole + terbutylazine
diuron + huile
diuron + linuron + terbacile
paraquat + simazine
terbutylazine + terbuméton

INSECTICIDES ET ACARICIDES

1) Acariens (g/hl)

- esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40
carbophénothion : 30
dialiphos : 75
diéthion : 75
malathion : 75
méthidathion : 40
oléoparathion : 20 + huile
parathion éthyl : 25
parathion méthyl : 30
phosalone : 60 et en poudrage
prothoate : 30

- esters phosriques systémiques

diméthoate : 30
formothion : 40
monocrotophos : 30
oxydéméthon méthyl : 25
vamidothion : 50

- acaricides spécifiques
  .sulfones et sulfonates

chlorofénizon: 50
fénizon : 50
propargite : 60
tétradifon : 16
tétrasul : 40

. composés halogénés

bromopropylate : 50

. dérivés du benzène

dicofol : 50 et en poudrage

. divers

benzoximate : 30
dioxathion + fénizon : 25 + 50
cyhéxatin : 30 (P; ulmi)
fenbutatin oxyde : 50
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 + 37,5

2) Tordeuses de la grappe (Cohylis, Eudémis) (g/hl)

acéphate : 60
azinphos éthyl et méthyl : 40
bromophos : 50
carbaryl : 120 et en poudrage
chlorpyriphos : 28,5
cyperméthrine : 3
décaméthrine : 1,75
dialiphos : 75
diazinon : 30
dichlorvos : 125
étrimphos : 40
fénitrothion : 50
fenvalérate : 7,5
malathion : 75 et en poudrage
méthomyl : 37,5
méthidathion : 30
mévinphos : 50
oléoparathion : 20 + huile
parathion éthyl : 20 et en poudrage
parathion méthyl : 30 et en poudrage
perméthrine : 4
phosalone : 60 et en poudrage
tetrachlorvinphos : 75

3) Pyrale (g/hl)

décaméthrine : 0,75
dichlorvos : 125
fenvalérate : 10
métamidophos : 60
méthomyl : 50
parathion méthyl : 60
perméthrine : 7,5

Associations :

fénitrothion + trichlorfon
parathion méthyl + dicofol
méthomyl + fénizon

4) Nématodes (Kg/ha)

dibromoéthane : 375
dibromoéthane + 1,3 dichloropropène : 100 + 486
dichloropropène : 550
dichloropropène + dichloropropane : 1000 l/ha

FONGICIDES

1) Mildiou

a) pulvérisation (g/hl)

captafol : 120
captane : 175
carbatène : 300 (raisin de table)
cuivre de l'hydroxyde : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxychlorure : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 500 de cuivre métal
cuivre de sulfate : 500 de cuivre métal
curzate : 12 (en association seulement)
dichlofluanide : 125
folpel : 150
mancopper : 280
mancozèbe : 280
manèbe : 280
métalaxyl : 30
métirame de zinc : 320
milfurame: 12 (en association seulement)
éfosite : 150 (en association seulement)
propinèbe : 280
zinèbe : 250

b) poudrage: traitement complémentaire du Mildiou de la grappe

cuivre de l'hydrate
cuivre de l'hydroxyde) poudres contenant au
cuivre de l'oxychlorure) moins 2,5 % de matière
cuivre de l'oxyde cuivreux) active

folpel)
mancozèbe) poudres contenant au moins 5 %
manèbe) de matière active
zinèbe)

Associations :

De très nombreuses spécialités contiennent en association :
- soit du cuivre et un ou plusieurs fongicides organiques de synthèse, de contact ou systémiques
- soit plusieurs fongicides organiques de synthèse, de contact ou systémiques .
Certaines de ces associations sont autorisées pour d'autres maladies de la vigne (Black-rot, pourriture grise, oïdium) .

2) Black-rot (g/hl) ancienne catégorie et assimilé à Mildiou .

captafol : 180
captane : 175
cuivre de l'hydrate : 500 de cuivre métal
cuivre de l'hydroxyde : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxychlorure : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 500 de cuivre métal
cuivre de sulfate : 500 de cuivre métal
dichlofluanide : 250
folpel : 175
mancozèbe : 280
manèbe : 280
propinèbe : 280
zinèbe : 250

3) Excoriose (g/hl)

Arsénite de soude (voir - Divers - Traitement d'hiver)
dichlofluanide : 200
dithianon : 50
folpel : 150
mancozèbe : 280
métirame de zinc : 320
propinèbe : 280

Associations :

captafol + cuivre + curzate
captafol + curzate + folpel
cuivre + curzate + folpel
curzate + folpel
curzate + mancozèbe
captafol + folpel
éfosite + folpel
folpel + mancozèbe

..../....